

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 juin, 1er et 2 juillet 2015

2015 DDEES 126 Subvention (2 000 000 euros) et conventions avec 15 organismes dans le cadre du budget participatif 2014 pour le projet Coworking (espaces de travail collaboratif) étudiants-entrepreneurs.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 16 juin 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions à 15 organismes et la signature de conventions avec ces organismes dans le cadre du budget participatif 2014 pour le projet Coworking (espaces de travail collaboratif) étudiants - entrepreneurs ;

Vu l'avis du Conseil du 1er arrondissement, en date du 15 juin 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 2e arrondissement, en date du 18 juin 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 3e arrondissement, en date du 15 juin 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 5e arrondissement, en date du 15 juin 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 6e arrondissement, en date du 16 juin 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement, en date du 15 juin 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement, en date du 15 juin 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement, en date du 15 juin 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 16e arrondissement, en date du 22 juin 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 15 juin 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement, en date du 15 juin 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 18 juin 2015 ;

Sur le rapport présenté par Mme Marie-Christine LEMARDELEY, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention est accordée aux organismes suivants :

- 125.000 euros à l'association Akamade, dont le siège social est situé 12, Esplanade Nathalie Sarraute, 75018 Paris, pour le projet coworking étudiants - entrepreneurs en collaboration avec Draft et le CROUS .
- 200.000 euros à l'association Robot Lab, dont le siège social est situé 130, avenue de Suffren 75015 Paris, pour le projet coworking étudiants - entrepreneurs.
- 100.000 euros à l'association La Paillasse, dont le siège social est situé 106, rue de Sèvres 75015 Paris, pour le projet coworking étudiants - entrepreneurs en collaboration avec le Cent Quatre.
- 163.000 euros à l'association DEVE Coworking, dont le siège social est situé 67, rue Buffon 75005 Paris, pour le projet coworking étudiants - entrepreneurs en collaboration avec Digital Village.
- 116.000 euros à l'association Innovation Factory, dont le siège social est situé 13, rue Saint Ambroise 75011 Paris, pour le projet coworking étudiants - entrepreneurs en collaboration avec le Centre universitaire Pierre Mendès France (Université Paris 1).
- 160.000 euros à l'Université Sorbonne Paris Cité dont le siège social est situé 190, avenue de France 75013 Paris, pour le projet coworking étudiants - entrepreneurs en collaboration avec l'Université incubateur Sorbonne Paris Cité.
- 46.000 euros à l'association Groupement des Jeunes Créateurs Parisiens, dont le siège social est situé 61, rue des Amandiers 75020 Paris, pour le projet coworking étudiants - entrepreneurs en collaboration avec l'association La Herse.
- 75.000 euros à l'association A l'étage de l'Etablisienne, dont le siège social est situé 88, boulevard de Picpus 75012 Paris, pour le projet coworking étudiants - entrepreneurs.
- 225.000 euros à la Cité internationale universitaire de Paris, dont le siège social est situé 17, boulevard Jourdan 75014 Paris, pour le projet coworking étudiants - entrepreneurs en collaboration avec la Maison du Portugal.
- 30.000 euros à R2K, dont le siège social est situé 1, rue de la Solidarité 75019 Paris, pour le projet coworking étudiants - entrepreneurs.
- 225.000 euros à Paris Sciences et Lettres, dont le siège social est situé 62 bis, rue Gay-Lussac 75005 Paris, pour le projet coworking étudiants - entrepreneurs en collaboration avec PSL-Lab.
- 70.000 euros à l'Université Paris Dauphine, dont le siège social est situé Place du Maréchal de Lattre de Tassigny, 75016 Paris, pour le projet coworking étudiants - entrepreneurs en collaboration avec l'association L'Arche à Paris.
- 225.000 euros au Conservatoire national des arts et métiers, dont le siège social est situé 292, rue Saint-Martin 75003 Paris, pour le projet coworking étudiants - entrepreneurs en collaboration avec Cnam Incubateur.

- 215.000 euros à Frateli, dont le siège social est situé 43, rue de Provence 75009 Paris, pour le projet coworking étudiants - entrepreneurs en collaboration avec le CROUS.

- 25.000 euros à l'Université Pierre et Marie Curie, dont le siège social est situé 4, Place Jussieu 75005 Paris, pour le projet coworking étudiants - entrepreneurs en collaboration avec le GreenLab.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer les conventions correspondantes, sur le modèle de la convention type, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 3 : La somme correspondante sera imputée à la rubrique 90, chapitre 204182, ligne de subventions 55002 du budget d'investissement de la Ville de Paris, exercice 2015, sous réserve du vote des crédits correspondants par le Conseil de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO